Des hauts cantons à la mer,

La Chasse dans l'Hérault

Trimestriel Avril 2021 - N°122 - 1,5 €

Notre dossier :

- La municipalité de Montpellier ne veut plus les chasseurs
- Les pêcheurs attaqués aussi par les animalistes

Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

Le Magazine Trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'activités La Peyrière
11 rue Robert Schuman
CS 90010
34433 St-Jean-de-Védas-Cedex
Tél. : 04 67 42 41 55
E-mail : contact@fdc34.com
(Association loi 1901)

Représentant l'Association et Directeur de la Publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
patricia.yvars@fdc34.com

Impression :
Impact imprimerie
483 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc

Commission paritaire : 0724 G 85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Reproduction des photos et des textes interdite

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

Notre saison de chasse a été pour le moins mouvementée, avec cette crise sanitaire sans précédent qui a donné lieu à une période de confinement dès la fin du mois d'octobre durant laquelle la chasse a été interdite, hormis les battues au grand gibier qui ont pu se dérouler en mode régulation pour des raisons d'intérêt général.

À partir de fin novembre, la chasse individuelle a de nouveau été autorisée avec l'allègement du confinement, dans un rayon de 20 km autour du domicile et pour une durée de trois heures.

Enfin, à la mi-décembre, nous avons retrouvé une situation à peu près normale, si ce n'est que l'influenza aviaire a continué à progresser. Le transport des appelants n'a pas pu être rétabli, ce qui a lourdement pénalisé les chasseurs de gibier d'eau.

Autre conséquence de cette crise sanitaire, pour la deuxième année consécutive, l'Assemblée Générale de la Fédération, qui se déroule traditionnellement au début du mois d'avril, ne pourra pas se tenir en présentiel. Elle est tout de même prévue de manière dématérialisée le samedi 3 avril. Nos adhérents territoriaux ont reçu début mars les convocations et l'ordre du jour est précisé en vis à vis à nos lecteurs sur la page 3 du présent numéro.

Autre affaire mouvementée, cet arrêté d'interdiction de chasser pris par une élue écolo de la Métropole de Montpellier. La détermination de la Fédération, soutenue par de nombreux maires, conseiller départementaux et régionaux et par des parlementaires a permis de circonscrire l'hémorragie que nous promettaient les élus Verts, qui voulaient étendre cette interdiction à toutes les communes de la Métropole. À tous ceux qui se sont investis, j'adresse mes vifs remerciements.

La fédération continuera à faire face sans relâche à ces "antis tout" qui travestissent la réalité pour servir leur triste dessein d'un pays sans plaisirs et sans traditions. La chasse est notre bien commun, et s'il faut donner de la voix, nous sommes là pour expliquer inlassablement autour de nous, avec les pêcheurs qui sont aussi attaqués, ce que nous représentons et les valeurs de bon sens que nous défendons.

Votre Président,
Jean-Pierre Gaillard

BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - CS 90010 - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle *"Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault"*
pour 1 an soit 4 numéros au prix de 5 €

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : ❑ chèque bancaire ❑ chèque postal ❑ mandat

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

/CONVOCATION STATUTAIRE/ (ART. 11 POINT 84 DES STATUTS)

En raison de la pandémie de la COVID-19, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que **l'Assemblée Générale Annuelle** des Chasseurs de l'Hérault se tiendra le :

SAMEDI 3 AVRIL 2021 de façon dématérialisée (vote en ligne des questions mis à l'ordre du jour conformément à l'art 5.31 du règlement intérieur de la FDC 34).

Le vote aura lieu de 8 h 00 à 13 h 00 depuis votre espace adhérent accessible depuis le site www.fdc34.com ou directement à l'adresse suivante : https://fdc34-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx

Vous devrez vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe ainsi que du document détaillant les modalités du vote en ligne adressées conjointement à la convocation.

/ORDRE DU JOUR STATUTAIRE/

* Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 avril 2019,
* Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 mai 2020,
* Ratification de la nomination du Commissaire aux comptes nommé par le conseil d'administration du 22 mai 2020 (décret n° 2020-583 du 18 mai 2020, Arrêté Ministériel du 18 mai 2020 et article 37 de la loi du 17 juin 2020),
* Approbation des comptes de l'exercice 2018-2019, quitus, affectation du résultat,
* Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération,
* Rapport de gestion du trésorier,
* Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2020,
* Approbation des comptes de l'exercice 2019-2020, quitus, affectation du résultat,
* Approbation du budget de l'exercice 2021-2022,
* Votes du montant des cotisations 2021-2022, des participations financières du plan de chasse 2021-2022, des participations financières des territoires pour lesquels est délivré un carnet de battues 2021-2022, des évolutions du plan de gestion du sanglier pour la saison 2021-2022 instaurant une participation financière pour tous les territoires de chasse auxquels est délivré un carnet de battues obligatoire pour la chasse en battue du sanglier,
* Adoption du nouveau règlement intérieur de la FDC 34,
* Questions écrites.

Les conditions de participation figurent dans les statuts et le règlement intérieur de la FDC 34. Tous les documents sont ou seront consultables sur le site de la FDC 34 www.fdc34.com (onglet fédération assemblée générale) au moins huit jours avant (art. 5.19 du règlement intérieur).

Les droits de vote ainsi que les questions écrites doivent être reçus à la fédération au plus tard le 12 mars 2021.

Parc d'activités la Peyrière – 11 rue Robert Schuman – CS 90010 - 34433 ST JEAN-DE-VEDAS CEDEX
Tél. : 04 67 42 41 55 – E-mail : contact@fdc34.com – Site internet : www.fdc34.com
Association loi 1901 – Agréée au titre de la protection de l'environnement - Siret 776 020 034 000 34 – APE 9312 Z

À Montpellier, le chasseur est déclaré persona non grata

Sur fond d'idéologie anti chasse, une vice-présidente EELV de Montpellier Méditerranée Métropole résilie une convention relative à l'exercice du droit de chasse.

Il est loin le temps où le maire de Montpellier et président de la Région Languedoc-Roussillon Georges Frêche clamait dans nos assemblées générales : « *Chasseurs je vous aime* » ! Aujourd'hui, les chasseurs ne sont pas les bienvenus. Coralie Mantion, vice Présidente de la métropole vient de signer la résiliation d'une convention qui portait sur l'exercice du droit de chasse consenti au bénéfice de la société de Calage.

Des arguments purement idéologique

Lorsqu'on examine de près les considérants qui ont motivé cette résiliation, on comprend tout de suite qu'il s'agit d'une opération anti chasse :

- la chasse de loisir ne répond pas à des critères scientifiques objectifs de gestion de la faune. En effet, si la faune sauvage doit être "gérée", cela doit se faire de façon scientifique, documentée, indépendante et transparente, dans le seul intérêt des espèces et de leurs équilibres ;
- une gestion efficace des populations d'animaux sauvages ne peut être convenablement assurée que par des agents assermentés de l'État, hautement qualifiés par une formation théorique et pratique leur donnant compétence à reconnaître les animaux qui devraient être abattus, sans souffrance, et mettre en œuvre des méthodes répulsives les éloignant des plantations agricoles ;
- l'exercice du droit de chasse tel qu'il est exercé actuellement ne permet pas de respecter les conditions précitées, il convient donc de procéder à la résiliation de la convention.

EELV, ASPAS, animaliste : toute la galaxie anti chasse

À l'évidence, ces motifs sont frappés du sceau de l'écologie punitive. Rappelons que la signataire de cette résiliation appartient au groupe politique EELV. Mais ce n'est pas tout ! L'affaire, soutenue par l'ASPAS, a été relayée dans la presse de manière fallacieuse par un adjoint au maire de Montpellier qui se revendique clairement du parti "animaliste".

À Montpellier, le statut de "chasseur" est devenu un argument d'exclusion.

Dans une interview à Midi Libre, cet anti chasse notoire prétend « *il y a tellement de plomb dans la nature, à cause de la chasse, que le Gypaëte barbu souffre de saturnisme* ».

En réponse, les chasseurs ont dû rappeler le lendemain dans les colonnes du quotidien régional que le Gypaëte barbu était une espèce qui n'ingère jamais du plomb puisqu'il s'agit d'un rapace exclusivement nécrophage, qui ne consomme que des carcasses d'animaux morts. Cet animaliste prétend que cette affaire va renforcer sa détermination contre la chasse, elle va aussi renforcer la nôtre, car l'écologie de "bon sens" que nous préconisons mérite mieux que ce type d'imposture qui ne fait qu'attiser les haines, avec les réseaux sociaux comme exutoire.

PATRICK BROS : « *ON NE CHASSAIT QUE 2 FOIS PAR AN* »

Agriculteur, le Président de la société de Calage ne comprend toujours pas cette décision injuste, dans la mesure où il ne chassait le perdreau que 2 journées par saison. Il la juge même contre productrice. « *En me retirant le droit de chasse, la Métropole a implicitement ouvert la porte à tous les chasseurs, car il faut un garde pour faire respecter l'interdiction de chasser. Et la métropole n'a pas vocation à çà. L'animaliste en question a même eu le culot de me demander au téléphone si, après résiliation, mon garde pourrait continuer à surveiller.* »

État des lieux de la chasse dans la métropole

Il n'y a qu'à Montpellier que l'on ne veut plus entendre parler des chasseurs. Dans les autres communes de la métropole, les sociétés de chasse cohabitent parfaitement avec les municipalités.

À Montpellier, le maire Mickaël Delafosse justifie la résiliation de la convention sur la chasse en renvoyant à son programme de campagne "protection de corridors naturels sauvages pour la libre circulation des animaux "qui figurait au chapitre "Pour une ville du bien-être animal".

« *Effectivement,* ironise un élu d'opposition, *les sangliers vont pouvoir désormais circuler librement* ». Mais ce qui est incompréhensible pour la Fédération, c'est que cet acte administratif de résiliation a été rédigé par le service de la Direction de l'Action Foncière et Immobilière de la Métropole, validé par Mickaël Delafosse en tant que Président de Montpellier Méditerranée Métropole et non pas en tant que maire de Montpellier.

Enfin, il a été signé par une vice Présidente de la métropole, en l'occurrence Coralie Mantion (EELV), sans que les maires des communes métropolitaines n'en aient été préalablement informés, pas plus d'ailleurs que le Président Fédéral Jean-Pierre Gaillard.

Dans les communes de la métropole, on apprécie les chasseurs…

Nous avons enquêté dans quelques communes de la métropole, et nous avons constaté que globalement la chasse ne se pratiquait que très modérément, et surtout avec le soutien des municipalités.

À Castries, on ne chasse que 3 jours par semaine. Le président de la diane J.P. Berteau nous a fait visiter le local mis à disposition des chasseurs par la municipalité, équipé d'un labo pour peler, éviscérer et partager la quarantaine de sangliers qui sont prélevés chaque saison.

À Castries, les chasseurs bénéficient d'un local mis à disposition par la municipalité.

À Murviel-les-Montpellier, Mme le maire Isabelle Touzard a confirmé par courrier à la Fédération son soutien aux associations de chasse, « *que ce soit dans le cadre de Natura 2000 ou dans celui de la régulation des sangliers.* »

À Juvignac, le maire Jean-Luc Savy explique que « *plus on capture des sangliers dans des cages, plus on est satisfait.* »

Michelle Cassar Maire de Pignan : « Ici pas question d'interdire la chasse ».

À Pignan, la maire Michelle Cassar a réitéré immédiatement son soutien par courrier au président de la société locale de chasse Joël Armand : « *il n'est pas question que j'interdise la chasse sur le territoire de notre beau village…* »

À Clapiers, le maire Éric Penso à eu l'occasion de s'exprimer sur la chasse : « *chez nous, les battues sont indispensable pour réguler les populations de sangliers. Quand elles sont organisées, la municipalité mobilise la police municipale pour éviter des incidents* ».

À Saint-Géniès-des-Mourgues le maire Yvon Pellet est l'ami des chasseurs. Il n'est pas rare qu'il se rende au local de chasse pour boire un coup avec l'équipe qui chasse le sanglier. Et il n'est pas question qu'il laisse la compétence de la chasse à la métropole.

À Lattes, le maire Cyril Meunier a rappelé qu'une convention existait avec les chasseurs autour de l'étang du Méjean.

Jean-Yves CORTES, Président de Sussargues : « main dans la main avec la municipalité ».

À Sussargues, le président Jean-Yves Cortes nous a confirmé les bonnes relations que les chasseurs entretiennent avec la maire Eliane Lloret qui vient de leur augmenter la subvention.

À Vendargues, Guy Lauret est intervenu en réunion de la métropole pour louer la participation des chasseurs au nettoyage du territoire. *« Ce sont eux qui constituent aussi le socle du CCFS qui s'investit contre les feux de forêts et félicitations au Président Carlos Carvalheiro »* a indiqué le maire de Vendargues.

À Prades-le-Lez, la commune où il se tue plus de 100 sangliers par saison à raison de 3 jours de chasse par semaine, la municipalité a mis a disposition de la diane un local de chasse et le Président Jean-Louis Capano projette de transmettre le lieu de la battue à la mairie qui le mettra en ligne pour promeneurs. Belle initiative…

Enfin à Saint-Brès, la chasse n'est ouverte que 2 jours par semaine à partir du mois d'octobre.

Très proche des chasseurs, le maire Laurent Jaoul a même accueilli le congrès de la Fédération des chasseurs dans son village il y a 3 ans, et il vient de baptiser une rue du village "Rue des Chasseurs".

Bien évidemment, nous n'avons pas enquêté dans toutes les communes métropolitaines. Et si les communes qui ne sont pas mises en évidence ci-dessus veulent nous envoyer leurs témoignages de bonne entente entre les chasseurs locaux et les élus, nous les publierons volontiers.

À Saint-Brès, les élus revendiquent ostensiblement leur soutien à la chasse.

FRANCIS FONS : « *À SAINT-JEAN DE VÉDAS, ON A APPRIS À PARTAGER LE TERRITOIRE* »

L'Association des chasseurs et propriétaires de Saint-Jean-de-Védas c'est 48 chasseurs et 10 actionnaires qui pratiquent sur 350 hectares plus le bois de Maurin qu'ils partagent sous convention du Conseil Départemental avec Lattes. Le Président Francis Fons explique la politique que développent les chasseurs locaux, à savoir :

1. **Souci constant d'améliorer la sécurité dans l'action de chasse (zones identifiées difficilement chassables liées à une urbanisation galopante, recul des limites, panneaux d'informations renouvelés, sens de chasse permis en fonction des habitations et des risques, des voies de communication, visibilité insuffisantes…**

2. **La communication en interne mais surtout en externe est un point très important. Contacts fréquents avec la mairie pour l'utilisation des supports de communication. Exemples : panneaux de la ville, journal de la commune pour faire passer des messages importants dates heures d'ouverture, jours de chasse.**

3. **Échanges avec d'autres Associations pour le partage du territoire.**

4. **Communication avec les écoles afin que les sorties scolaires se pratiquent un jour de non chasse.**

Et Francis Fons conclut : ***« les comportements humains doivent aussi abordés la courtoisie, la maitrise de soi, l'ouverture vers les autres et permettent bien souvent de régler des problèmes, ou d'apaiser des situations tendues ».***

Échanges de courriers entre la fédération et la préfecture

La fédération craint que désormais, sous prétexte de "bien-être animal", les sangliers repris soient relâchés ailleurs. En réponse, la préfecture l'assure que les animaux capturés continueront d'être abattus. Extraits...

Extraits du courrier de Jean-Pierre Gaillard, Président de la Fédération

Monsieur le Préfet,

Vous n'êtes pas sans ignorer le positionnement dogmatique des élus de la ville de Montpellier au sujet de la chasse sur cette commune et de leur volonté d'étendre cette position sur les communes de la Métropole.

Je tiens par la présente à vous faire part de la position de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault sur cette question. Le fait de retirer quelques dizaines d'hectares pour la pratique de la chasse est présenté comme une volonté de la municipalité d'interdire la pratique de la chasse sur le territoire de cette commune.

Il n'est pas dans notre volonté de mener le combat pour exercer la chasse sur les terrains privés qui pourraient céder leur droit de chasse à une société ou autre locataire. Notre Fédération travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des communes de l'Hérault, le Conseil Départemental, et le Conseil Régional. Manifestement, Montpellier a fait le choix politique de combattre la chasse. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé le classement ESOD du sanglier sur cette commune à l'occasion de la réunion du 22 janvier à la DDTM.

De plus, si des captures de sangliers sont organisées sous votre autorité, nous vous demandons d'être vigilant en vous assurant que les animaux capturés sont bien abattus et non déplacés dans un autre secteur du département...

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

Extraits de la réponse de Jacques Witkowski, Préfet de l'Hérault

Monsieur le Président,

Par courrier vous m'informez de la position de la fédération des chasseurs au sujet de la décision de la commune de Montpellier de résiliation du droit de chasse sur des terrains communaux. Ainsi, vous me demandez, d'une part, de classer ESOD le sanglier (demande formulée lors de la réunion du 22 janvier dernier à la DDTM) et, d'autre part d'être vigilant en m'assurant que les animaux capturés sous mon autorité soient bien abattus et non déplacés dans un autre secteur du département...

Au vu des populations importantes de sangliers et des dégâts occasionnés aux cultures agricoles, les sangliers capturés à l'aide de cages-pièges par les louvetiers continueront d'être systématiquement abattus et ne seront, en aucun cas, déplacés sur un autre secteur du département.

Enfin, votre demande de classement ESOD du sanglier a bien été entendue et sera prise en compte pour le futur classement ESOD pour la saison cynégétique 2021-2022 à l'issue de la formation spécialisée ESOD du 27 mai 2021.

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

Fédération, maires et parlementaires montent au créneau

Soutenu par 3 sénateurs et 2 députés de l'Hérault, Jean-Pierre Gaillard a écrit aux 31 maires des communes métropolitaines.

« Par ce premier acte, qui en appelle d'autres, la nouvelle gouvernance de la Métropole de Montpellier a manifestement décidé de s'affranchir de la présence des chasseurs sur son territoire », dénonce dans son courrier Jean-Pierre Gaillard.

« En conséquence, la Fédération des chasseurs de l'Hérault a décidé de ne plus conventionner avec la Métropole de Montpellier dans le cadre des reprises de sangliers à l'aide de cages-pièges ».

183 sangliers repris en 2 saisons

Ce courrier a été adressé aux 31 maires de la métropole avec copies aux présidents des sociétés de chasse concernées, accompagné d'une coupure du Midi Libre qui fait état de 183 sangliers repris en 2 saisons dans des cages.

Jean-Pierre Gaillard rappelle que : *« la Fédération travaille avec toutes les EPCI du département, avec le Conseil départemental de l'Hérault, avec le Conseil régional d'Occitanie et avec les services de l'État dans le cadre de ses missions de service public. Désormais, seule la Métropole de Montpellier fera exception à ces partenariats. »*

Enfin, le Président fédéral se dit *« outré par le dogmatisme de cet adjoint animaliste qui jette systématiquement l'opprobre sur la communauté des chasseurs à coups de fakes news »*. Dernière en date dans le journal "20 minutes" dans lequel il prétend connaître une personne de Montpellier qui a reçu une balle dans son appartement. Or, tout le monde sait qu'il s'agissait d'un tir de kalachnikov qui a défrayé la chronique dans un quartier de Montpellier. *« Cette manipulation de l'opinion publique par un adjoint au maire de Montpellier n'a qu'un but, diaboliser les chasseurs ».*

Les maires avec les chasseurs

Les maires des communes métropolitaines n'ont pas tardé à réagir, d'autant que dans la Gazette de Montpellier, qui avait consacré pas moins de 7 pages sur cette affaire, Coralie Mantion déclarait : *« L'objectif final c'est d'interdire la chasse sur l'ensemble du territoire de la métropole. »*

Et son acolyte vert Manu Reynaud, élu lui aussi à la métropole avait surenchéri : *« on aimerait à terme supprimer la chasse au niveau national. »*

La métropole montpelliéraine est composée de 31 communes.

À Beaulieu, le maire Arnaud Moynier était stupéfait : *« j'ai cru à une blague. Tant que les maires existent, on ne parlera pas à leur place. La culture environnementale ne saurait arriver de la ville vers la campagne, ici, on est vert tous les jours. »*

À Saint-Géniès-des-Mourgues, le maire et conseiller départemental Yvon Pellet a averti : *« S'il interdisent la chasse sur ma commune c'est la révolution ! »*

Voici ce qu'a déclaré à la Gazette de Montpellier la vice Présidente Coralie Mantion qui a signé la résiliation du droit de chasse de la société de Calage.

À Saint-Jean de Védas, le maire François Rio s'est fendu d'un courrier qu'il a adressé au Président de la Métropole Mickael Delafosse : *« Mesurant le rôle majeur qu'assurent les acteurs de la chasse en matière de préservation de la biodiversité et de sensibilisation aux enjeux environnementaux, je plaide pour que cette décision n'en appelle pas d'autres qui s'étendraient à des communes de la métropole, singulièrement à Saint-Jean de Védas. Notre commune ne peut se passer du concours et de l'engagement précieux et constant de nos chasseurs locaux. Les opérations de capture des sangliers, mais aussi le ramassage des déchets et de sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux qu'ils mènent quotidiennement, méritent d'être saluées et encouragées ».*

Les ayatollahs de la chlorophylle

Enfin, en conseil de métropole, le maire de Saint-Brès Laurent Jaoul a fait une intervention percutante : « *Il y a plusieurs façons de juger nos pratiques ancestrales, nos us et coutumes, celles qui font la richesse du patrimoine de notre pays. À la manière de Marcel Pagnol dans "La gloire de mon père", je pourrais vous raconter avec beaucoup d'émotion mes souvenirs d'enfance, avec mon père et mon grand-père, qui m'emmenaient à la chasse, moi portant le carnier, eux le fusil en quête d'un lièvre ou d'une perdrix. Je pourrais vous raconter ce que certains pourraient qualifier d'abominable, quand mon grand-père s'adonnait paisiblement au plaisir de la pêche et plantait l'hameçon dans un asticot pour accrocher une truite, qui finissait agonisant dans un seau.*

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mes chers collègues, je suis frappé par la montée en puissance d'une nouvelle dictature verte, qui consiste à niveler vers le bas, tous les rapports entre l'homme et l'animal. Une idéologie qui veut imposer son point de vue et sa sensibilité à autrui par tous les moyens, y compris par les mensonges, la manipulation, parfois même par la violence.

Diaboliser la chasse pour la combattre n'est qu'un prétexte idéologique qui masque d'autres intentions bien moins louables celles-là : changer l'alimentation de l'humanité, supprimer la viande dans les cantines de nos écoles, faire de l'animal, mais aussi des arbres (on l'a vu dernièrement avec le sapin de Noël de Bordeaux) l'égal de l'homme et au final, emmerder un peu plus chaque jour les citoyens de notre pays. Voilà le grand programme et le grand projet que les ayatollahs de la chlorophylle voudraient nous imposer.

Et de ce point de vue, je suis de ceux qui refuseront toujours de se soumettre à une écologie sectaire et punitive.

Ce dont je suis certain, c'est qu'avec la montée en puissance de l'activisme délirant de cette poignée d'extrémistes, les citoyens de notre territoire ont bien plus à perdre qu'à gagner ».

LES TWEETS DE NOS PARLEMENTAIRES

S'exprimant via son compte twitter le sénateur de l'Hérault Jean-Pierre Grand tance les Verts et recadre les choses : « *Le dogmatisme et l'intolérance des Verts gagne du terrain, leur faisant même oublier que la métropole de Montpellier est une EPCI, que la souveraineté des communes, des maires et des conseils municipaux démocratiquement élus s'impose.* »

Idem pour le sénateur Henri Cabanel : « *pour la chasse comme pour tous les sujets dont ils ont la compétence, les maires de la métropole doivent garder leur liberté de décision. Non à une France clivée, urbains vs ruraux. C'est quoi ces dictats ? y aurait-il une pensée unique urbaine ?* »

Quant au sénateur Christian Bilhac, il rappelle que « *la commune est le socle de la République, Les maires doivent conserver le pouvoir de police et l'EPCI n'a pas vocation à se substituer aux communes. En ce qui concerne la chasse que je soutiens, il convient comme dans tous les autres domaines d'abandonner tout dogmatisme et d'aborder la question avec raison et sagesse.* »

Trois sénateurs de l'Hérault, Christian Bilhac, Henri Cabanel, Jean-Pierre Grand (notre photo) et deux députés, Philippe Huppé et Patricia Mirallès, sont toujours prompts à défendre les chasseurs dans le département.

Du côté des députés, Patricia Mirallès (1re circonscription de l'Hérault) appelle « *à arrêter la démagogie, chaque maire de la métropole doit pouvoir régir le territoire de sa commune. Toute radicalité militante visant à attiser volontairement les clivages entre culture rurale et urbaine est une insulte à la diversité de la métropole.* »

Philippe Huppé (5e circonscription de l'Hérault) rappelle quant à lui « *qu'interdire la chasse à Montpellier3M, droit acquit en 1789, révèle une dangereuse radicalité. Les pratiques cynégétiques nourrissent notre vie collective et renforcent notre citoyenneté. Les Verts montrent leur mépris des réalités.* »

La faute à qui si les sangliers prolifèrent ?

Certainement pas aux chasseurs accusés par les écolos de lâcher des animaux croisés et de les nourrir. Tout ceci est faux. Alors pourquoi autant de sangliers ? Eléments de réponses…

Les sangliers prolifèrent parce que les chasseurs en lâchent : faux !

Les écolos adorent agiter ce chiffon rouge, il est temps que nous rétablissions la vérité. Les lâchers de sangliers dans la nature sont interdits. Bien sûr, il existe des élevages de sangliers, mais ce sont des animaux élevés pour la viande, ils ne sont pas destinés à être lâchés.

Les sangliers prolifèrent parce qu'ils sont croisés : faux !

Il s'agit d'un autre chiffon rouge agité par les écolos. Ce qu'il faut savoir, c'est que la véritable carte d'identité d'un sanglier se détecte par une analyse sanguine de son caryotype qui détermine le nombre de chromosomes. Le sanglier de souche pure compte 36 chromosomes, le porc domestique 38 chromosomes et le "cochonglier" (croisement d'un sanglier avec un cochon) 37 chromosomes. Or, dans notre région, toutes les analyses réalisées depuis une vingtaine d'années par les fédérations ont révélé la pureté génétique des sangliers.

Les sangliers prolifèrent parce que les chasseurs les nourrissent : faux !

Encore un mensonge des anti chasse pour tenter de nous discréditer. Tout le monde sait que le nourrissage des sangliers est interdit. Seul l'agrainage de dissuasion se pratique à certaines périodes de l'année. Mais il s'agit d'une pratique strictement encadrée, définie par un cahier des charges, pour tenir les sangliers éloignés de certaines cultures sensibles avant la récolte.

Autorisée 10 mois par an, du 1er juin au 31 mars, la saison de chasse au sanglier n'avait jamais connu une telle amplitude.

ALORS POURQUOI TANT DE SANGLIERS ?

La prolifération du sanglier est liée à plusieurs facteurs :

1. **le développement d'une agriculture intensive apporte aux suidés des ressources alimentaires ;**
2. **la déprise agricole (fermeture du milieu), notamment dans le périurbain permet au sanglier de bénéficier de nouveaux espaces ;**
3. **le réchauffement climatique qui favorise la production des glands, faînes et châtaignes et multiplie la ressource ;**
4. **enfin la diminution du nombre de chasseurs.**

Montpellier : après les chasseurs, les pêcheurs…

Le Président de la Fédération de Pêche de l'Hérault tire à son tour la sonnette d'alarme : *« l'adjoint animaliste de la mairie de Montpellier veut faire interdire la pêche sur toute la Métropole »*.

Le nouveau président de la Fédération de Pêche de l'Hérault, Jean-Jacques Daumas, n'a même pas pu bénéficier dès son élection d'un round d'observation. À leur tour, les pêcheurs sont attaqués par les écolos dans la métropole de Montpellier.

Dans un courrier adressé aux 31 maires de la Métropole, Jean-Jacques Daumas dénonce les intentions déclinées au micro de France Bleu de l'adjoint animaliste qui veut interdire de la pêche sur tout les cours d'eau (le Lez, la Mosson, le Coulazou, le lac du Crès, et même une partie de l'étang de l'Or, les canaux et le bord de mer :

- interdiction de la pêche au vif ;
- interdiction de l'ardillon sur les hameçons ;
- interdiction du no-kill ;
- interdiction de l'alevinage…
- et donc in fine interdiction tout court de la pêche.

« S'ils arrivaient à leur fin, les animalistes ne manqueraient pas de pavoiser sur la Place de la Comédie avec des maquettes de poissons provocatrices. » conclut le Président de la Fédération de pêche.

Environ 3000 pêcheurs sont concernés à Montpellier.

LES PÊCHEURS DÉJÀ TOUCHÉS À PARIS

Le conseil de Paris a voté récemment pour l'interdiction de la pêche au vif et l'utilisation de l'ardillon, approuvant ainsi le vœu porté par les groupes EELV et Agir.

Ne nous leurrons pas, ces mesures concernent aujourd'hui le vif et l'ardillon, mais les associations qui les portent ont pour but avoué l'interdiction de tout type de pêche de loisir !

Affichant clairement une volonté d'étendre cette décision à l'ensemble du territoire, la mairie de Paris va interpeller le gouvernement afin de modifier le code de l'environnement réglementant cette pratique. De plus, la mairie va demander à la préfecture de Paris de prendre un arrêté exceptionnel qui pourrait faire jurisprudence s'il était accordé.

Comme d'autres AAPPMA qui se démènent sur l'ensemble du territoire, l'Union des Pêcheurs de Paris fait son possible pour défendre ses adhérents face aux menaces à répétition qui pèsent sur la pêche. À force de conviction et de communication auprès des élus, les pêcheurs et les chasseurs ont réussi à repousser des actions similaires qui menaçaient leurs activités depuis plusieurs années.

Chasseurs, pêcheurs : le monde rural se rebiffe

Les fédérations de chasseurs et de pêcheurs, soutenues par de nombreux élus, ont organisé une conférence de presse pour défendre leurs valeurs rurales en danger.

« Frêche reviens, ils sont devenus fous ! » avait titré la Gazette de Montpellier pour annoncer l'évènement. Ce slogan a été repris par Jean-Pierre Gaillard lors de son intervention : *« Quand on donne une délégation à quelqu'un* (en l'occurrence l'élu animaliste de Montpellier) *il faut s'assurer qu'il est capable de l'exercer ; Ah, si Frêche était là… »*

De son côté, le Président de la Fédération de pêche Jean-Jacques Daumas a dénoncé la tactique des petit pas : *« aujourd'hui, c'est la pêche au vif, demain ce sera le no-kill puis l'ardillon… »*

Sur la tribune de la salle polyvalente de Saint Brès, des élus de tous bords étaient venus en soutien pour dénoncer *« cette fracture entre un monde urbain et un monde rural qui n'arrête pas de se creuser »* comme l'a dit en préambule le maire de la commune Laurent Jaoul. Des maires métropolitains : Michelle Cassar (Pignan), Yvon Pellet (Saint Géniès des Mourgues), Jean-Luc Meissonnier (Baillargues) ; trois sénateurs : Jean-Pierre Grand, Henri Cabanel, Christian Bilhac ; un député : Philippe Huppé ; Ferdinand Jaoul Conseiller régional ; Claude Barral Conseiller départemental.

Les trompes de chasse en entame

« Foutez-nous la paix, laissez nous vivre dans nos villages », s'est exclamé le maire de saint-Brès après l'ouverture de cette conférence de presse par les honneurs des trompes de chasse. *« Allons à la chasse, allons à la pêche, allons dans nos arènes voir les taureaux, faisons vivre nos traditions, nos cultures, la hutte, la palombière… apprenons nos enfants à faire la différence entre un lièvre et un lapin, à reconnaître les foulques, les bécasses… »*

Jean-Pierre Gaillard : « ah, si frêche était là… »

Le Président de la Fédération de pêche Jean-Jacques Daumas, qui vient de succéder à Gilles Grégoire a dénoncer la politique des petits pas engagée par les écolos : « aujourd'hui, c'est la pêche au vif, demain ce sera le no kill, puis l'ardillon… »

« Derrière chaque pêcheur se cache un bulletin de vote », a prévenu le président de la fédé de pêche. De son côté Jean-Pierre Gaillard a rappelé qu'il avait été séquestré dans sa fédération par les militants de L214. *« Je suis effaré de cette montée en puissance de la violence animaliste ».*

Élus locaux, départementaux, régionaux et parlementaires en soutien

Solidaire, le maire de Baillargues Jean-Luc Meissonnier prévient : *« je cumule tous les "défauts" : chasseur, pêcheur, éleveur, ancien raseteur et surtout épicurien. J'élève mes agneaux avec amour, ce qui ne m'empêche pas d'être heureux quand je les vois dans la chambre froide. »*

L'édile de Pignan Michelle Cassar a dit tout le bien qu'elle pensait des chasseurs, *« qui sont toujours là, y compris lorsqu'il faut nettoyer la garrigue ».*

Le maire de Saint-Geniès-des-Mourgues a rappelé toute l'amitié qu'il portait aux chasseurs sur sa commune. En tant que Conseiller Départemental, Yvon Pellet et sa binôme Claudine Vassas-Mejri soutiennent chasseurs et pêcheurs au niveau du département. *« On ne va pas se laisser manger par ces animalistes ».*

Claude Barral, également Conseiller départemental et président du SYMBO a révélé que l'animaliste de Montpellier avait contacté sa secrétaire pour voir si les ragondins piégés dans les boîtes par les chasseurs en bordure de l'Étang de l'Or ne pour-

Autour des représentants des pêcheurs et des chasseurs, des élus de tous bords pour défendre le monde rural.

raient pas être relâchés au zoo de Montpellier. « *Le problème,* a-t-il ironisé, *c'est qu'on en prend 1500 par an* ».

Ferdinand Jaoul est revenu quand à lui sur les relations "apaisées" qui régnaient à la région avec les écolos à l'époque de Georges Frêche, puis sur son mandat dans la majorité de Carole Delga, « *le groupe des écolos n'a pas toujours voté les dossiers chasse, il a souvent fait entendre une petite musique différente, mais sans véhémence particulière. Mais là, à la Métropole, on a affaire à une nouvelle génération de furieux.* »

Le soutien des parlementaires

Les parlementaires présents ont apporté leur petit mot de soutien. Le sénateur Henri Cabanel constatant « *que l'écart se creuse entre le monde urbain et le monde rural* ».

Le Sénateur Jean-Pierre Grand rappelant « *que l'on parle ici d'une extrême gauche qui s'est reconvertie dans l'écologie politique* ».

Le député Philippe Huppé dénonçant « *des urbains qui ne connaissent pas la nature, si ce n'est de leur balcon* ».

Et enfin le sénateur Christian Bilhac rappelant que la nature était composée d'une multitude de propriétés privées et que seuls les pêcheurs et les chasseurs mettaient la main à la poche pour pouvoir exercer leurs loisirs. « *Aujourd'hui, on a affaire avec ces écolos animalistes à des gens furieux qui sont même dangereux* », a conclu le parlementaire ex président des maires ruraux de l'Hérault.

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

Côté chasse, la deuxième résiliation est en cours, comme nous l'a confirmé Alain Ferrères, le président du syndicat de chasse de la Méjanelle qui est concerné. « *J'ai essayé de jouer la concertation, mais à priori le dogmatisme dont fait preuve l'élu animaliste est un rempart à toutes discussions* ».

À la fédération, nous confirmons notre position, il n'est plus question de mettre à disposition de la commune de Montpellier notre matériel de reprise des sangliers (cages, remorques, etc.) Il ne fait aucun doute que dans ces conditions, la présence du sanglier devrait de plus en plus s'imposer à l'ordre du jour des conseils municipaux de la ville.

Côté pêche, notre combat commun semble avoir porté ses fruits puisque non seulement l'élu animaliste n'a pas encore déposé son vœu, mais les élus socialistes de la majorité nous ont fait savoir que si ce vœu venait dans un ordre du jour, ils voteraient contre.

À Montpellier,
déjà des plaintes pour dégâts de sangliers

Voici le courrier qu'un propriétaire vient d'envoyer à la DDTM. Nous lui avons conseillé de s'adresser directement au maire de Montpellier.

« Nous avons eu la visite d'un ou plusieurs sangliers qui ont pénétré sur notre terrain dans la nuit de dimanche 31 janvier à lundi 2 février », écrit cet habitant qui réside rue de Celleneuve.

Cela est attesté par les nombreux endroits où la terre a été retournée. Une telle incursion avait déjà eu lieu au début de janvier 2021. Ces incursions font suite à de nombreuses autres incursions depuis juillet 2020. Nous avons contacté à l'époque la fédération des chasseurs de l'Hérault, et le lieutenant de louveterie de la XX^e^ circonscription a posé une cage (piège) d'octobre à novembre sans qu'aucun animal n'ait pu être pris.

Aujourd'hui, il semble que la présence de sangliers dans notre quartier soit de plus en plus fréquente et nombreuse, en attestent les nombreuses traces de passage sur le bord des voies (rue des Grèzes, rue de Celleneuve à Saint-Hilaire, rue du chemin salinier, etc.) et même dans les parcelles non clôturées mitoyennes de la nôtre. Ces animaux ont été aperçus de nuit sur les voies. Ils peuvent occasionner de graves accidents, non seulement pour les automobilistes, mais également pour les deux-roues. Ils sont aussi un danger pour les très nombreux promeneurs qui arpentent les zones embroussaillées avec des enfants et des chiens.

Dans notre cas ces animaux ont déjà détruit un arbre récemment planté et des plantations de fleurs. Rien de bien grave pour le moment mais nous craignons de nous retrouver un soir nez-à-nez avec un ou plusieurs de ces animaux...

Veuillez s'il vous plaît m'indiquer quelles mesures seront prises pour atténuer cette nuisance, tout à fait récente dans cette zone urbaine (nous sommes ici depuis 1993 et c'est la première fois que cela se produit). »

Ici, on est en centre ville. Les intrusions des sangliers pourraient devenir de plus en plus fréquentes, avec souvent des conséquences fâcheuses.

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

Il y a quelques années, les accidents de la circulation dans lesquels les sangliers étaient impliqués étaient pris en charge par un fonds national de garantie qui indemnisait les dégâts causés dès le premier euro. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, compte tenu du nombre de collisions qui n'a cessé d'augmenter, consécutivement à une circulation de plus en plus dense et à l'explosion des populations de sangliers.

Désormais, les victimes doivent s'adresser à leur assureur qui mandatera un expert pour constater qu'il s'agit bien d'un accident provoqué par un animal sauvage. Dans ces conditions, mieux vaut être assuré tous risques.

MIDI LIBRE ABONNEMENTS 2021

BON DE COMMANDE ABONNEMENT

Oui

Je profite de l'Offre Midi Libre à seulement 29,99€/mois

Profitez de notre offre pendant 1 an : 29% de remise sur votre abonnement ! Recevez Midi Libre 7 jours/7 à votre domicile. Votre journal vous revient à 0,91€ du lundi au samedi au lieu de 1,30€ et 1,44€ le dimanche au lieu de 2€ avec les suppléments soit, en moyenne, 29,99€/mois. Accédez à l'intégralité de Midilibre.fr sur tous vos écrans et bénéficiez de tous les avantages du Club Abonnés. Vous ne réglez rien aujourd'hui, vous recevrez un formulaire de prélèvement à compléter.

J'économise 150€

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

CP |_|_|_|_|_| Commune : .....

Tél. ..... Courriel : .....

Indispensable afin de profiter du Club Abonnés et du Journal Numérique

Retournez ce coupon par courrier avec vos coordonnées à

Midi Libre Abonnements
34438 Saint-Jean-de-Védas cedex

Vous recevrez un formulaire de prélèvement en retour

Renseignements

04 3000 30 34

Lundi au vendredi 8h/17h

Samedi 8h/14h

N° non surtaxé

Midi Libre

Offre valable pour un premier abonnement avant le 30/06/2021, réservée aux particuliers. Portage matinal ou livraison par les services postaux selon accès à votre boîte aux lettres. A l'issue de votre période de promotion d'un an, vous bénéficierez de la remise fidélité de 17% sur le prix habituel en kiosque*. Vos données sont destinées à la gestion de votre compte et au suivi de notre relation commerciale, ainsi qu'aux actions marketing sur les produits et services du Groupe La Dépêche du Midi. Conformément au Règlement Européen RGPD et pour connaître les modalités de traitement de vos données, ainsi que les droits dont vous disposez (accès, rectification, opposition, portabilité, sort des données après décès), vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur abonnement.midilibre.fr/donnees-personnelles.html ou écrire à : Midi Libre Abonnements - Responsable du traitement des données - 34438 St-Jean-de-Védas cedex.

Chasseurs/usagers de la nature : le choc des cultures

Pratique ancestrale, la chasse apparaît de plus en plus critiquée dans une opinion publique attentive aux questions de protection de la biodiversité, de bien-être animal. L'Hérault n'échappe ni au débat ni aux tensions qui entourent le partage des espaces naturels.

Dossier réalisé par Guy Trubuil (gtrubuil@midilibre.com) et Patrice Espinasse (pespinasse@midilibre.com)

« Les résultats des municipales ont provoqué un changement de comportements. Des gens qui n'étaient pas agressifs envers les chasseurs le deviennent. On attend que ça se rééquilibre. » Philosophe et un brin désabusé, le président de la fédération des chasseurs de l'Hérault. Face à l'air du temps très défavorable, Jean-Pierre Gaillard se dit *« effaré et dépité devant les réseaux sociaux »* où fleurissent les messages antichasse - et pro chasse aussi - mais assure que, sur le terrain, la confrontation est moins hostile. *« Il n'y a pas de problème avec tout ce qui est pratiques de la nature organisées. On a des difficultés avec les comportements individuels et le hors-piste »* confie-t-il. *« Il y a un pourcentage d'irresponsables mais des deux côtés. Quelques bons clients dans certaines équipes de chasse posent problème mais à Argeliers, par exemple, tous les miradors ont été vandalisés »* souligne Vincent Tarbouriech, le directeur de l'Office français de la biodiversité dans l'Hérault, alerté en cas d'altercation sérieuse. *« Le partage serait beaucoup plus simple si les gens se parlaient. Il y a une évolution d'un côté comme de l'autre, le travail mené par l'école de chasse a bien fait évoluer les mentalités »* estime le responsable. *« Quelques dianes sont moins accommodantes mais les chasseurs ont fait de très gros progrès pour accepter la pression des usagers »* observe Sylvie Villedieu de la direction sport du Département qui pilote la commission des espaces, sites et itinéraires où se retrouvent pratiquants de sports de plein air et chasseurs. *« On joue l'apaisement, le partage de la nature et la tolérance »* insiste Jean-Pierre Gaillard. *« Certaines fédérations devraient faire un peu le ménage »* modère Pierre Maigre, le responsable de la LPO Occitanie. *« Notre centre est confronté chaque jour à des abus de la chasse. On reçoit régulièrement des oiseaux qu'on ne peut pas confondre avec une perdrix. Cette partie de chasseurs disqualifie le reste »* souligne celui dont la structure reste *« interdite de séjour »* dans certains secteurs. À la tête de l'association pour la protection des animaux sauvages, Christian Perrenot milite contre les battues aux renards, le recours à la glu pour piéger les oiseaux et la chasse en espace clos (trois au moins sont recensées dans l'Hérault). *« On est parfois qualifié d'écolo-bobo, mais une grande partie des chasseurs sont des citadins, le mythe du chasseur rural s'est effrité »* note-t-il. Selon la fédération, la chasse est autorisée aujourd'hui sur 30 % du territoire héraultais.

> **Le partage des espaces serait beaucoup plus simple si les gens se parlaient**
> VINCENT TARBOURIECH
> (DIRECTEUR DE L'OFB HÉRAULT)

Montpellier interdit la chasse : un élu du parti animaliste pris pour cible

POLÉMIQUE Membre du Parti animaliste et de la majorité du maire de Montpellier Michaël Delafosse, Eddine Ariztegui a été pris pour cible sur les réseaux sociaux en fin d'année dernière. L'élu venait d'annoncer la décision de la commune de résilier les conventions d'autorisation de chasser sur son territoire. Abreuvé de centaines de messages hostiles sur Tweeter et Facebook, dont certains à caractère raciste, Eddine Ariztegui a dénoncé une campagne orchestrée par les militants pro-chasse. Les activités de chasse sur la commune de Montpellier sont très marginales.

LE BILLET
DE GUY TRUBUIL
Reporter départemental

Croisée des chemins

Pour ou contre la chasse ? La question est évidemment plus complexe qu'elle y paraît. Sur les réseaux sociaux, le sujet déchire les "anti" et les "pro" avec une violence inouïe… Un déchaînement très éloigné de la réalité du terrain héraultais où les incidents sérieux entre les uns et les autres restent rares. La place des pratiques cynégétiques dans ce département marqué par cette tradition mais caractérisé aussi par son accroissement démographique, l'extension des zones d'habitation et le développement des pratiques de sports "nature" doit-elle pour autant être revue, réduite dans l'espace et dans le temps ? Le dialogue, l'échange d'informations entre les différents usagers de la nature s'est construit mais l'équilibre est précaire, fragilisé par un "air du temps" où les chasseurs apparaissent cette fois clairement dans le viseur.

Octon et la chasse à courre

Pendant plusieurs années, la commune d'Octon a accueilli sur son territoire, une démonstration de chasse à courre avec l'appui d'un équipage venu de Haute-Garonne. Une manifestation dénoncée en 2019 par des militants antichasse et notamment Christian Perrenot et l'Aspas qui demande l'interdiction de ce mode de chasse.

Un rôle essentiel face à des sangliers de plus en plus envahissants

Chaque année, environ 20 000 têtes sont prélevées par les chasseurs, soit la moitié d'une population qui se reproduit, plus vite, plus jeune.

« On a un vrai problème avec les sangliers. Que ferait-on s'il n'y avait pas les chasseurs ? » Le maire de Saint-Jean-de-la-Blaquière résume un avis largement répandu. Il faut dire que la population de ces suidés ne cesse de progresser en France. Et qu'ils prolifèrent en particulier dans l'Hérault, qui figure dans le top 10 national avec près de 20 000 prélèvements, contre 12 000 il y a dix ans, le Gard (plus de 30 000) occupant le leadership.
Leur présence devient encombrante, y compris dans les villes, où leur présence est de plus en plus fréquente, y compris à Montpellier, où des spécimens ont été aperçus au Corum, à la Paillade, près de l'aéroport… *« Normalement, le sanglier n'a pas sa place dans les zones littorales. Aujourd'hui on trouve des femelles de 30 kg avec des portées et il y a moins de mortalité au niveau des jeunes »* souligne Max Alliès, administrateur de la fédération de chasse. *« C'est un fléau,* reconnaît Olivier Panchau, viticulteur à Vacquières. *Les sangliers font de plus en plus de dégâts et les chasseurs jouent un rôle essentiel de régulation. »*
Les chasseurs contrôlent-ils vraiment la population de sangliers ? Ne participent-ils pas eux-mêmes à leur prolifération en la nourrissant, à certains endroits ? Sept à huit cas d'agrainage par an sont relevés par l'OFB. *« Il y a une volonté de restreindre de plus en plus cette pratique. C'est 135 € d'amende la première fois et saisie du dispositif »* précise Vincent Tarbouriech son directeur. Selon la fédération de chasse, *« 50 % de la population »* est prélevée chaque année. Un contrôle indispensable. *« On nous met la pression parce qu'il y a trop d'animaux, beaucoup de chasseurs trouvent le temps de chasse trop long. Mais c'est une mission de service public »* rappelle Jean-Pierre Gaillard dont le rôle est également d'indemniser les propriétaires victimes de dégâts, principalement les viticulteurs. En 2019, près de 350 000 euros ont ainsi dû être versés après le passage de hardes.

Des prélèvements devenus nécessaires.

-35,5 %
La baisse du nombre de chasseurs en quinze ans.

10
Le département est dans le top 10 en nombre de chasseurs.

20 000
Le nombre de sangliers abattus par an.

Localement, le lobbying ressemble plus à une défense de la pratique

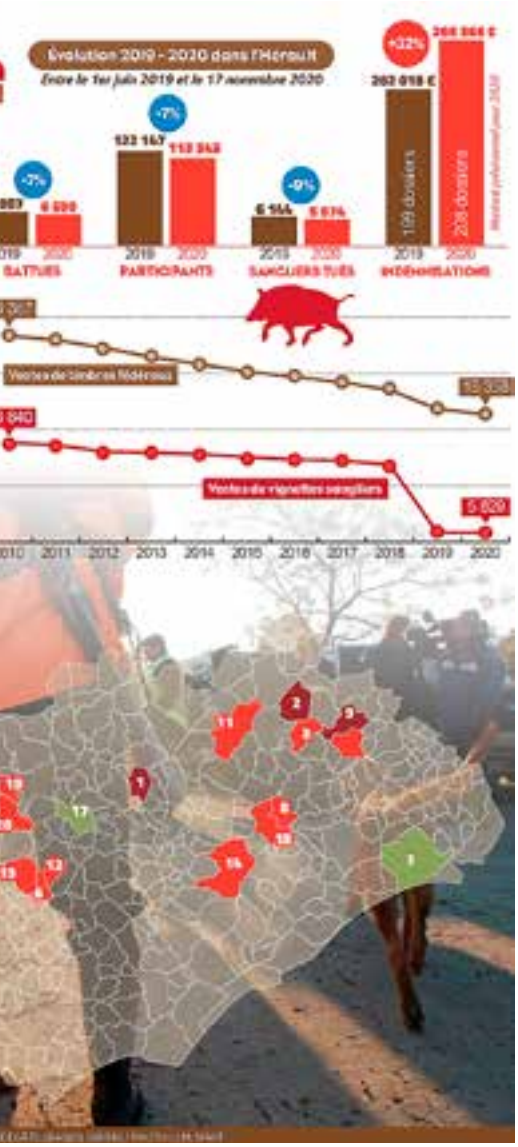

Les rapports entre élus et chasseurs sont le plus souvent apaisés. Chacun a à y gagner…

On dit que c'est l'un des lobbies les plus puissants. On dit… beaucoup de choses mais les chasseurs ne sont pas vraiment organisés en groupes de pression sur tout le territoire. *« Le lobbying, c'est influencer le gouvernement, le parlement et les médias pour défendre les intérêts des chasseurs »*, résume Thierry Coste, influenceur n° 1 des chasseurs français jusqu'au plus haut sommet de l'État. Pierre Maigre (LPO) le déplore d'ailleurs : *« Depuis pas très longtemps, les portes de l'Élysée leur sont ouvertes de manière éhontée. »*

À l'origine du départ de Nicolas Hulot du gouvernement en août 2018, Coste n'a pas fait des petits sur le territoire. Dans l'Hérault, peu de témoignages font état de démarches ciblées auprès de cercles de pouvoir. Il faut dire que les 16 358 chasseurs sont une partie intégrante du patrimoine de ce territoire. L'Hérault est l'un des départements français où la pratique cynégétique est la plus ancrée.

« À Saint-Guilhem, si tu es contre les chasseurs, tu ne seras jamais maire »

S'intégrer dans les cercles politiques pour "peser" n'est pas vraiment nécessaire car ils y sont naturellement. Dans de très nombreux villages, nombre de maires sont eux-mêmes chasseurs ou l'ont été. S'ils ne le sont pas, des adjoints ou des conseillers municipaux le sont. *« Les chasseurs sont une institution. Comme les sapeurs-pompiers, l'école ou l'église, ils font partie du village, de sa culture rurale. On est pour ou contre mais ils existent et ils sont importants »*, estime Bernard Jahnich, le maire de Saint-Jean-de-la-Blaquière, dont un adjoint s'occupe de la Diane du Bosc.

Le premier magistrat assure qu'il n'a pas eu besoin des voix des chasseurs pour être élu pour la première fois, au printemps dernier. Pas plus que son homologue de Boujan-sur-Libron, près de Béziers. *« Je ne me suis même pas posé la question !*, jure Gérard Abella, lui-même ancien pratiquant. *Ici, les chasseurs sont sympas et corrects. Ce sont d'abord des défenseurs de l'environnement qui sont actifs toute l'année et qui créent du lien social. »*

Les battues, l'activité de chasse la plus visible du grand public.

Ailleurs, le poids peut être plus prégnant. *« À Saint-Guilhem-le-Désert, si tu es contre les chasseurs, tu ne seras jamais maire »*, assure l'ancien ermite du village, qui a dû faire face à des pressions des deux camps lors de son séjour de 10 ans à Notre-Dame-du-Lieu-Plaisant. Mais chaque territoire a ses spécificités. L'histoire, le nombre de cartes et les relations entre les familles influentes déterminent le poids des représentants des chasseurs et leur influence sur le territoire communal.

Bons rapports et marquage du territoire

Pour se montrer sous un bon visage et travailler le relationnel, il n'est pas rare que l'on offre une carte de la société de chasse au maire, que l'on dépose un demi-sanglier chez le propriétaire qui donne le feu vert pour les battues sur ses terres. Des us et coutumes pour entretenir les bonnes relations. Les détracteurs, eux, parleront *« d'achat des consciences, de pressions déguisées »* pour obtenir des faveurs. D'une façon générale, entre élus et chasseurs, on ne laisse pas faire sander les différends que l'on préfère tirer au cul levé.

Cela vaut dans les deux sens. La jolie revue trimestrielle *La chasse dans l'Hérault* abrite une traditionnelle page de publicité du Département et de la Région. Partout, les chasseurs font partie du paysage rural. En "off", un maire l'admet : *« Selon les endroits, ils peuvent faire basculer un scrutin. En tout cas, si tu les as avec toi, ainsi que les pompiers et les anciens du village, tu as gagné ! »* Même Abraham Lincoln en convenait : *« Un bulletin de vote est plus fort qu'une balle de fusil »* !

Et puis sur le terrain, impossible, évidemment, de les manquer lors des battues : *« Ils arrivent en 4x4, fusil, gilet fluo et avec des chiens : même si ce n'est pas leur objectif, ils en imposent. En face, tu ne peux pas trop faire le malin ! »*, reconnaît ce propriétaire, désormais familiarisé avec cette présence pas toujours discrète sur ses terres. Là encore, pas de lobbying. Au pire un rapport de force, un marquage du territoire bien dans la tradition.

« Ferdinand, c'est un monument ! »

IL est la figure de la chasse dans le département et dans la région. Ferdinand Jaoul, 73 ans, conseiller régional, est l'un des plus fervents défenseurs de la pratique cynégétique. *« C'est un monument, Ferdinand !*, confie Didier Codorniou, avec qui il siège à la commission ruralité de la collectivité. *C'est un homme authentique, direct, libre dans ses propos et fidèle sur ses engagements. Il a beaucoup de charisme et énormément de réseaux avec les élus. C'est le meilleur défenseur de la ruralité et de la chasse. »* Des réseaux dont il n'hésite pas à se servir lorsqu'il estime que l'on s'en prend trop vivement à sa passion. L'histoire a fait le tour de la rédaction : mécontent d'un article, Ferdinand Jaoul n'a pas hésité à joindre le grand patron du quotidien régional pour s'en plaindre. On ne tire pas à vue sur la chasse sans fâcher Ferdinand.

Les chasses privées, plus lucratives, de plus en plus nombreuses

ÉCONOMIE

Faut-il y voir la conséquence de la pression de plus en plus importante exercée par les usagers de la nature sur les zones de chasses traditionnelles ? On recense une vingtaine de chasses dites *« privées »* dans le département. Contre paiement d'une ou plusieurs actions, ces domaines non clos proposent différents forfaits, petits ou gros gibiers, à des nemrods qui ont, en retour, la garantie de pouvoir trouver sur ces terres les espèces qu'ils souhaitent tirer. *« Le paiement d'un bail de chasse est plus important que celui d'un bail agricole. On y fait la guerre car ce n'est pas la culture du sud »* souligne Max Alliès, maire de Castanet-le-Haut et administrateur de la fédération de l'Hérault, attaché au caractère populaire de l'activité. *« C'est un problème »* souffle Jean-Pierre Gaillard, son président. *« Quand on paie, il faut qu'il y ait des animaux »* soulignent-ils. Et cette garantie peut passer par des pratiques, notamment d'agrainage, dénoncées notamment par Christian Perrenot (Aspas). *« On ne nie pas la surpopulation des sangliers mais quelle en est la cause ? Tous les chasseurs ne sont pas d'accord »* insiste-t-il.

Pour la fédération de chasse, la question est également d'ordre financier. Si elle est chargée par l'État de rembourser les dégâts provoqués par les hardes dans les propriétés, dans quelle mesure doit-elle prendre en charge ceux qui seraient causés par du gibier issu de chasses privées ? *« Je paie des sommes conséquentes. On est en train de recenser là où cela pose problème »* indique Jean-Pierre Gaillard.

Les cultures faunistiques, une valeur sûre pour le gibier

Subventionnées par la Fédération et la Région Occitanie, les chasseurs de l'Hérault ont ensemencé la saison dernière 344 ha de cultures faunistiques sur 841 parcelles différentes.

Pour l'essentiel, les sociétés de chasse ont ensemencé du blé, mais aussi de la luzerne, des pois, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, du tournesol et des jachères mellifères. Les parcelles ont toutes été clairement cartographiées, avec des superficies allant de 25 ares à 1 hectare.

Et comme bien souvent une seule espèce de semis ne peut pas répondre à tous les besoins, les chasseurs ont procédé à des mélanges selon le tableau ci-dessous préconisé par la fédération, dans son catalogue "Aménagement du territoire et Biodiversité pour une Chasse Durable".

Espèces, dosages, mélanges et périodes des semis préconisés par la fédération.

ESPÈCES/SEMIS	DOSE/H	ÉPOQUE	MÉLANGES	ESPÈCES CONCERNÉES
AVOINE D'HIVER	80	fin sept	avoine + vesce	Petit et grand gibier
BLÉ	90	sept-oct	blé + vesce	Petit et grand gibier
DACTYLE	10 à 15	printemps	dactyle + luzerne ou trèfle	Petit gibier
FÉTUQUE	10 à 15	sept-oct	fétuque + avoine + luzerne	Perdrix, faisan
FÉVEROLE D'HIVER	100	octobre	féverole + avoine	Perdrix, faisan
LUZERNE	20-25	avril-mai	maïs + millet	Grand gibier, perdrix, faisan
MILLET	6 à 8	mai	millet + maïs	Petit gibier
MOUTARDE	4 à 5	juillet-août	moutarde + avoine	Petit gibier
POIS FOURRAGER	150	septembre	pois + avoine + seigle	Petit gibier
RAY GRASS	10 à 15	printemps	ray grass + blé	Petit et grand gibier
SAINFOIN	130	avril	sainfoin + dactyle + ray grass	Petit et grand gibier
SARRASIN	30 à 50	mai-juillet	sarrasin + millet + luzerne	Petit et grand gibier
SEIGLE	60	sept-oct	seigle + vesce	Petit et grand gibier
SORGHO	15 à 20	mai	sorgho + millet	Petit et grand gibier
TRÈFLE BLANC	15 à 20	printemps	trèfle + fétuque + ray grass	Petit gibier
TRÈFLE VIOLET	15 à 20	printemps	trèfle + doctyle + ray grass	Petit gibier
VESCE D'HIVER	60 à 80	août-sept	vesce + avoine	Petit gibier

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les chasseurs agissent directement pour la sauvegarde des écosystèmes et ils le prouvent au quotidien. En France 40 000 hectares de jachères fleuries sont plantés chaque année par les chasseurs pour préserver les insectes pollinisateurs et plus particulièrement les abeilles, maillon essentiel de la biodiversité. Les jachères sont également d'excellents refuges pour la petite faune sauvage !

Pour 2020 et 2021, le programme "Cultures Faunistiques" a été soutenu à hauteur de 380 000 euros par la Région Occitanie dans les 13 départements.

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Le guichet unique à partir du 1er juin 2021

Prochainement, la validation du permis de chasser sera ouverte.

Le guichet unique ouvrira le 1er juin 2021. Au préalable, le chasseur recevra sa demande de validation directement chez lui par voie postale, ou par mail pour celui qui a validé par internet la saison dernière. http://www.fdc34.com

Fiche bilan, CPB, validation...

Chaque demande qui sera retournée à la fédération devra être accompagnée de la fiche bilan de la saison dernière dûment complétée. Par ailleurs, les chasseurs qui sont en possession d'un Carnet de Prélèvement Bécasse (CPB) de la saison dernière devront impérativement le retourner dûment complété à la fédération, qu'ils aient prélevé ou non, avant le 30 juin prochain. Ceux qui voudront obtenir un CPB pour la prochaine saison de chasse devront cocher la case correspondante sur leur demande de validation. Le CPB ne sera envoyé uniquement si la case est cochée.

Vous pourrez également faire le choix d'utiliser le carnet numérique en téléchargeant l'application Chassadapt. Dans ce cas, vous n'oublierez pas de cocher la case correspondante lors de votre demande de validation.

Enfin, compte tenu des contrôles systématiques sur les interdits d'armes effectués par le Ministère de l'intérieur sur le fichier des chasseurs, la Fédération n'est plus en mesure de délivrer les validations du permis de chasser à son siège de Saint-Jean-de-Védas. Ces documents ne peuvent être adressés que par voie postale. D'où l'intérêt pour ceux qui le peuvent d'utiliser la eValidation sur le site fdc34.com qui permet l'impression immédiate du titre de validation.

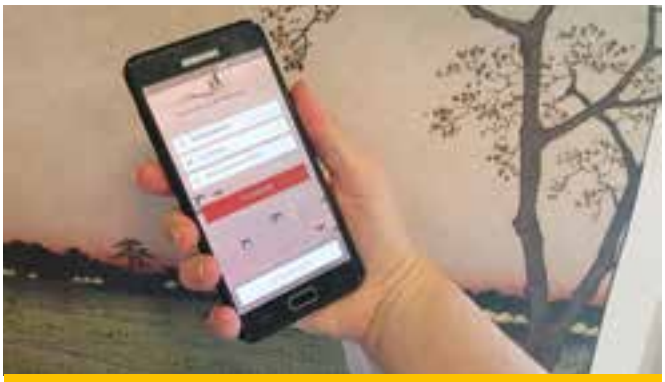

Chassadapt, le carnet de chasse numérique conçu pour la gestion adaptative des espèces.

ARMURERIE DU STAND DE POUSSAN

Un nouveau concept mis en place début 2015

Les prestations de qualité, les connaissances techniques affirmées,
Les conseils avisés d'un armurier professionnel

Stephan BOYER

Des délais courts

Réparations de tous fusils, mises en conformité de vos armes (gratuit pour l'achat d'une arme)
Ventes, montages, réglages optiques toutes marques
Préréglage de vos carabines par laser, réglage par le professionnel ou le Tireur accompagné.
Fabrication et adaptation des crosses sur mesure.
Gamme la plus large d'armes de chasse neuves et occasion : fusils, express, carabines à verrou et semi-automatiques.

Vous pouvez essayer les fusils sur le Stand avant achat

Carabines : Blaser, Sauer, Winchester, Sabatti, Baldini, Tikka ...

Agent : Pierre Artisan Optiques toutes marques

Choix très complet des grandes marques de munitions pour la chasse des petits et grands gibiers : cartouches et balles

Marques cartouches : RIO, Mary Arm, Tunet, Clever ... notamment, - Balles : toutes marques

Dorénavant : Grand choix de vêtements de chasse - Chaussures de chasse

Notre stand accueille toutes les épreuves du permis de chasser pour le département de l'Hérault
Initiation et perfectionnement au Tir de Chasse sur le Stand de Tir avec moniteur (sur demande)

Tél : 04 67 53 78 51 - 04 67 78 25 33 Mail : standpoussan@orange.fr

Le débroussaillage encouragé par la Fédération

Il est subventionné dans la limite de 3 hectares par société de chasse. Date limite de dépôt des dossiers : 31 mai 2021.

Aujourd'hui, la fermeture du milieu est néfaste au petit gibier. Afin d'accroître ou de maintenir des populations de petit gibier, il est important que le territoire soit aussi diversifié que possible, de manière à offrir en toute saison une nourriture abondante et variée mais aussi des couverts de refuge et de reproduction.

Le débroussaillage a pour principal rôle d'ouvrir le milieu, d'accentuer l'effet de lisière et de créer ainsi une mosaïque de paysage d'autant plus intéressante qu'elle apporte à la faune sauvage une biodiversité végétale conséquente en termes de nourriture et de couvert.

Mise en place

Nous distinguons deux sortes de débroussaillage :

- le débroussaillage léger qui concerne de petites zones en friche ou jachère. Il s'effectue au moyen de matériel léger (débroussailleuse...). Il s'effectue sur des strates herbacées ;
- le débroussaillage lourd quant à lui concerne des parcelles ou zones plus fermées. Il s'effectue sur les strates arbustives en ligneux et semi-ligneux. L'utilisation d'un matériel plus lourd est nécessaire (girobroyeur, ...).

La superficie débroussaillée n'excédera pas 3 hectares au maximum par territoire. Les parcelles débroussaillées seront toutes cartographiées et entretenues régulièrement.

Il est recommandé de débroussailler en petits îlots parsemés afin de constituer des bandes abris. Il est déconseillé de débroussailler entre le 15 avril et le 15 juillet afin de préserver les couvées.

Débroussaillage lourd.

L'avantage du débroussaillage est d'ouvrir le milieu sur certaines zones facilitant ainsi le passage du gibier. En augmentant l'effet de lisère, le changement de milieu apporte une plus grande richesse en végétaux et par la suite en insectes, ceci permettant à la faune sauvage de disposer d'un réservoir de nourriture et d'un couvert naturel et conséquent de manière pérenne. Ces critères sont importants dans le cantonnement et la survie des populations de petit gibier sur un territoire.

Débroussaillage léger.

OBLIGATOIRE POUR LES PARTICULIERS

Le débroussaillage autour de chez vous est une obligation. Cette mesure concerne tous les terrains privés, bâtis ou non bâtis. Le débroussaillage doit être fait de façon continue sur une profondeur minimum de 50 mètres autour de votre propriété, et de part et d'autre des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de 10 mètres.

Si vous ne le faites pas, vous vous exposez à un PV dont le montant peut s'élever à 1500 €. Et la commune pourra, après mise en demeure, faire exécuter les travaux et vous en faire supporter les frais.

Plus d'info sur : https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret/Prevention-des-forets-contre-les-incendies/Reglementation-debroussaillement

LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT

VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE

13€ AU LIEU DE 16€ Vendredi ou dimanche
15€ AU LIEU DE 18€ Samedi
22€ AU LIEU DE 25€ le billet 3 jours

ENTRÉE GRATUITE

Nom : . . . . . Prénom : . . . . .

Email : . . . . .

Offre valable sur présentation de ce coupon dûment complété aux entrées du Game Fair
Le Game Fair est organisé par Lorivière Organisation - 12, rue Mozart - 92587 Clichy cedex - tél. : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - gamefair@editions-lariviere.com

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

11-12-13 JUIN 2021

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

DINER SPECTACLE
SAMEDI 12 JUIN
RÉSERVATIONS 01 41 40 31 28

RENAULT · PURINA PRO PLAN · POMMERY · Pascal Jolivet · RENAULT PRO+

Sologne · 3 centre val de loire

gamefair.fr

Les trophées régionaux
"Chasse Durable-Sud de France"

Richement dotés, ces trophées qui récompensent chaque année une société de chasse dans chaque département de la région Occitanie, ont été décernés pour le département de l'Hérault à l'Association des Chasseurs et Propriétaires de Pomerols pour sa gestion patrimoniale de la perdrix rouge.

En 2002, notre revue "La Chasse dans l'Hérault" avait consacré un article à l'Association des Chasseurs et Propriétaires de Pomerols qui venait d'obtenir le premier prix du concours fédéral André Pagnol. Précurseurs avec l'ACCA de Pailhès de la gestion raisonnée de la perdrix rouge, les chasseurs de Pomerols procédaient déjà aux comptages de printemps, échantillonnages des compagnies en été et analyses de tableaux dès l'ouverture.

En 2002, ils avaient comptabilisé 16 couples aux 100 hectares et avaient estimé le nombre d'oiseaux à 760 sur leur territoire de 1000 hectares avant l'ouverture de la saison 2002/2003. Que du sauvage bien entendu, l'association n'ayant jamais procédé à des lâchers.

La chasse du perdreau était limitée à trois jours par semaine pendant trois semaines, soit neuf jours au total pour la saison. Après chaque journée, l'association procédait à une analyse du tableau, pour déterminer l'âge ratio après observation des rémiges, le sexe ratio selon la présence et la forme des ergots de pattes, mais surtout pour suivre la progression des prélèvements et adapter le nombre de jours de chasse en fonction des indicateurs recueillis.

Qu'en est-il 19 ans après ?

Si nous sommes revenus sur cette rétrospective de l'Association des Chasseurs et Propriétaires de Pomerols qui date de 2002, c'est que cette année, à presque 20 ans d'intervalle, cette même association vient de se voir décernée le trophée régional "Chasse Durable-Sud de France", accompagné d'un chèque de 2000 euros, pour sa gestion patrimoniale de la perdrix rouge. Ce n'est pas un hasard, mais plutôt la preuve que les efforts des chasseurs de Pomerols se sont inscrit dans la durée.

Les restrictions sanitaires n'ayant pas permis l'organisation de la cérémonie habituelle à la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche de Montpellier, Ferdinand Jaoul et Jean-Pierre Gaillard se sont rendus à Pomerols pour remettre le trophée "Chasse Durable-Sud de France" et le chèque de 2000 euros à Pierre Laux Président de l'Association des Chasseurs et Propriétaires de Pomerols accompagné de son secrétaire Julien Roucairol, en présence de Vincent Gaudy Vice Président du Conseiller Départemental et de Laurent Durban maire de Pomerols.

L'absence de lâchers de perdrix constitue le socle de cette gestion, avec un taux infime d'hybridation (2,33) sous contrôle de l'IMPCF.

Deuxième atout, le territoire. Située entre Agde et Pézenas, la commune de Pomerols compte un millier

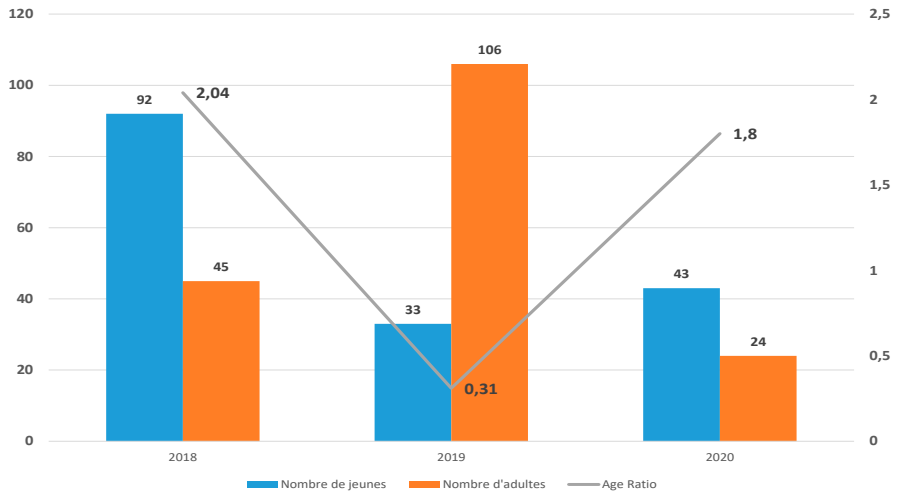

Résultats des comptages d'été perdrix sur Pomérols entre 2018 et 2020.

d'hectares, constitués essentiellement de vignes, implantées en plein cœur de l'appellation "Picpoul de Pinet", c'est un biotope que "la rouge" affectionne.

C'est dans le vignoble que l'on trouve encore les plus belles densités de perdrix, car c'est le seul milieu vraiment ouvert de nos biotopes méditerranéens. De plus les vignes, pour la plupart palissées sur plusieurs rangées de fils de fer, sont devenues le cauchemar des chasseurs, avec des perdrix qui piètent à travers rangs.

Enfin, 3e atout, les aménagements :

- de plus en plus d'abreuvoirs en béton, qui sont mis régulièrement à niveau ;
- l'implantation annuelle de cultures faunistiques et jachères fleuries ;
- la régulation par piégeurs agréés des espèces classées ESOD (nuisibles) ;
- 10 % du territoire en réserve.

À Pomerols, perdrix rouge et vignoble ont toujours fait bon ménage.

Les aléas de la gestion

Pourtant, en dépit de ces mesures rigoureuses, les chasseurs de Pomerols ont connu certaines saisons de chasse compliquées, avec de mauvais taux de reproduction qui les ont contraints à réduire leurs prélèvements.

Ce fut le cas en 2019 où le taux de reproduction s'est révélé largement en dessous de 1 (0,31). Cette année-là, le jour de l'ouverture fut aussi celui de la fermeture. En effet, le tableau ne comptait aucun jeune et 6 adultes.

2020 fut une année de convalescence, avec peu de perdreaux, mais des indicateurs en net redressement avec un taux de reproduction qui s'établissait à 1,8.

LES LAURÉATS CHASSE DANS L'HÉRAULT DEPUIS 2012

Les trophées régionaux "Chasse Durable" ont été créés il y a 9 ans sous l'impulsion de Ferdinand Jaoul, conseiller régional délégué à la chasse et à la pêche. « *L'idée était de mettre chaque année à l'honneur, dans chaque département de la région Languedoc-Roussillon, une association de chasse performante en matière d'aménagements et de concept de chasse durable, explique l'élu régional. Par la suite nous les avons étendus à la grande région d'Occitanie.* »

Voici les différents lauréats depuis 2012 :

2012 : Sociétés communales de chasse touchées par les incendies du sud Pic Saint-Loup
2013 : Syndicat des propriétaires et chasseurs de Boujan-sur-Libron
2014 : Syndicat Intercommunal de chasse de Montpeyroux-Arboras-Lagamas et Saint-Hubert Club Viassois
2015 : GIC des Capitelles (11 communes du biterrois)
2016 : GIC de Montlaur (5 communes du nord Montpellier)
2017 : Association de Chasse Maritime de Vendres à Agde
2018 : Société communale "La Diane Teyrannaise"
2019 : Syndicat des Chasseurs et Propriétaires de Montagnac
2020 : Association ders Chasseurs et Propriétaires de Pomerols

LES TROPHÉES DES PÊCHEURS

À noter que des trophées "Pêche Durable-Sud de France" sont attribués chaque année à une AAPPMA dans chaque département de la Région Occitanie. Dans l'Hérault, ces trophées 2020 sont allés à l'AAPPMA "Les Berges de l'Orb" pour son implication en matière d'initiation des scolaires à la pêche ainsi que leur sensibilisation à la protection de l'environnement.

ELEVAGE DE GIBIERS
GAEC TARRAL
www.elevage-tarral.fr

LIEVRE DE FRANCE
LAPIN DE GARENNE

Lièvres repris en parcs de pré-lâchers.
Nos lièvres et lapins sont vaccinés
contre le VHD variant et le VHD.

06 72 97 16 99

Puechagut 12300 ALMONT LES JUNIES contact@elevage-tarral.fr

La chasse, cœur de biodiversité

La FNC a fait parvenir un véritable manifeste intitulé “La chasse, cœur de biodiversité” aux élus locaux (maires et conseillers municipaux ; conseillers départementaux et régionaux) ainsi qu’aux parlementaires et députés européens. Ils sont près de 600 000 à avoir reçu ce document dont l’ambition est de montrer les chasseurs tels qu’ils sont, en toute transparence, acteurs de leur passion au service d’une biodiversité durable et d’une ruralité vivante.

Ces vingt pages sont autant de plaidoyers pour la chasse qui mettent en avant ses apports réels aux territoires ruraux d’un point de vue environnemental, sociétal et économique.

Combien d’arbres plantés, de haies entretenues, d’oiseaux bagués, de chemins ruraux préservés, et de fêtes de village organisées ?

Qui sait que les chasseurs, dès leur fusil posé, contribuent pour près de 2,9 milliards d’euros à la nature, chaque année ? Qui d’autre peut se prévaloir d’un tel résultat qui bénéficie aux différents usagers de la nature que sont les agriculteurs, les randonneurs, les forestiers… ?

Qui connait l’étendue des missions de services publics allouées aux chasseurs, à la fois pour préserver la biodiversité, réguler des espèces et assurer une veille sanitaire de la faune sauvage ?

Cette brochure, qui aborde différentes thématiques de manière ludique grâce à des infographies, chiffres et citations est disponible en version numérique sur https://www.chasse-nature-occitanie.fr/frc/documents/C-20-085-LaChassecoeurdeBiodiv.pdf

Une élue animaliste confond une perdrix et un faisan

Stigmatiser la chasse et vouloir son abolition quand on est membre et co-correspondante du Parti Animaliste est une chose, confondre un perdreau rouge et un faisan en est une autre. Le problème c’est quand ces 2 éléments sont issus de la même personne.

Voici donc la bourde commise par Muriel Fusi lors d’un tweet dénonçant les gibiers de lâcher. La co-correspondante et équipière au service communication du Parti Animaliste à Paris, candidate animaliste aux Municipales de 2020 et Européennes de 2019, juriste en droit social de son état, a donc révélé toute sa méconnaissance du monde écolo.

Dans ce tweet l’élue s’émerveille d’un faisan qui n’est autre qu’une perdrix, posant fièrement sur le canapé de on ne sait qui afin d’expliquer à tous ses homologues faunistiquement incultes que le gibier de lâcher n’a aucun espoir de survie dans la nature.

NÉCROLOGIE

Jean-Paul Bousquet, président de Ginestous

Le Docteur Jean-Paul Bousquet nous a quittés en janvier dernier, à l’âge de 82 ans, des suites d’une longue maladie. Ce bon vivant, aux multiples activités associatives, a laissé aux habitants de Ganges de nombreux souvenirs dont il a édité une partie dans un ouvrage intitulé “À l’ombre de la Séranne”. Notre ami Jean-Paul présidait depuis plusieurs décennies la société de chasse de Ginestous, autour d’une bande de copains qui l’ont tous accompagné jusqu’à sa dernière demeure. À sa famille, à ses proches, nous adressons nos plus sincères condoléances.

René Chemouni, garde chasse à Paulhan

C’est avec tristesse et émotion que nous souhaitons rendre hommage à René Chemouni parti trop tôt à l’âge de 62 ans. Il était fervent défenseur et passionné de chasse qu’il pratiquait depuis sa jeunesse. Il était très investi sur sa commune où il officiait comme garde. Il attachait beaucoup d’importance au bien être du gibier ainsi qu’à la meilleure technique d’approche mais surtout de tir. Il adorait pratiquer le ball-trap avec son fils et ses amis. Sa plus grande fierté aura était de transmettre sa passion de la chasse à son fils qui prend le relais. Généreux et attachant, il laisse un grand nombre d’amis derrière lui, preuve s’il en est de l’attachement que beaucoup lui portaient. À ses enfants, sa famille, ses proches nous souhaitons adresser nos plus sincères condoléances.

L'espoir renaît pour la chasse des grives à la glu

L'avocate générale de la Cour de Justice de l'Union Européenne a rendu publiques ses conclusions porteuses d'espoir. La décision de la Cour est attendue avec impatience.

Cédant aux injonctions de la Commission européenne qui avait donné trois mois à la France pour mettre fin à cette méthode de chasse non-sélective, le Président Macron avait suspendu la chasse à la glu à la fin du mois d'août dernier, dans l'attente d'une décision de la Cour de justice de l'union européenne (CJUE).

Par solidarité, une délégation des chasseurs de l'Hérault s'était rendue à Prades, dans le fief électoral du Premier Ministre Jean Castex, à l'appel d'un collectif de chasseurs provençaux et de la FNC, pour mettre la pression sur le gouvernement.

« À vrai dire, après la manif, nous étions un peu désabusés à la sortie de notre entrevue avec le Préfet de Pyrénées-Orientales », confesse Ferdinand Jaoul.

La divine surprise

Or, contre toute attente de la décision de la CJUE, la divine surprise est venue des conclusions de l'avocate générale : *« La préservation d'un mode de chasse traditionnel à des fins récréationnelles peut être admise en tant qu'exploitation judicieuse des espèces d'oiseaux concernées. Elle peut ainsi justifier l'absence d'autre solution satisfaisante et une dérogation au titre de l'article 9, paragraphe 1 de la directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages si les autres conditions d'une telle dérogation sont remplies. Le mode de chasse doit en particulier se limiter au prélèvement de petites quantités des espèces concernées. Il est acquis que la capture involontaire d'espèces d'oiseaux autres et les conséquences d'une telle capture sont acceptables par rapport à l'importance culturelle du mode de capture. »*

En attente de la décision de la Cour

Il s'agit d'une très bonne nouvelle qui propose de renvoyer au Gouvernement français le soin de mesurer la dimension culturelle de la chasse à la glu, et si les conditions d'encadrement et de contrôle mises en œuvre dans les cinq départements concernés rendent acceptables les éventuelles captures accidentelles d'espèces non-cibles.

Les conclusions de l'avocate générale sont de nature à redonner des couleurs aux chasseurs provençaux. Certes, il ne s'agit que d'une première étape, en espérant que de telles conclusions freineront les ardeurs de la Commission européenne et lui donneront l'opportunité de ne pas donner de suite judiciaire à l'avis motivé qu'elle a dirigé contre les autres chasses traditionnelles en France pour la palombe et l'alouette des champs.

Quoi qu'il en soit, la délégation des chasseurs de l'Hérault peut être fière d'être aller grossir les rangs des 1500 chasseurs qui ont défilé à Prades, aux côtés des chasseurs provençaux et du Président de la FNC Willy Schraen.

La manif de Prades aura peut-être servie à quelque chose.

Notre revue de presse

Que ce soit dans la presse ou sur les réseaux sociaux, la chasse fait souvent l'actualité. Voici quelques échos que nous avons sélectionnés.

Interview d'Emmanuel Macron (Brut 05/12/2020)

Invité à répondre au média vidéo en ligne Brut sur une question du lobby chasse, le Président de la République s'est quelque peu emporté à raison : « *Les chasseurs, c'est pas un lobby, un lobby, c'est un groupe de pression caché* », a-t-il répondu au journaliste Rémy Buisine.

« *Les chasseurs, ce sont des millions de nos concitoyens qui pratiquent cette activité dans la ruralité, c'est une réalité. Quand je vois le président des chasseurs, c'est pas plus un lobby* », a-t-il ajouté.

Chats sauvages dans le Caroux-Espinouse (Midi libre 02/12/2020)

Qui aurait pu se douter que des chats forestiers vivaient dans le Nord de l'Hérault, plus précisément dans la réserve de chasse et de faune sauvage du Caroux-Espinouse ?

L'observation de cette espèce sauvage rare a été faite entre les villages de la Salvetat-sur-Agout et de Castanet-le-Haut.

« *Sur la réserve, des pièges photos sont disséminés. Ils nous permettent de suivre les animaux présents et en particulier le loup. Le technicien présent sur le site a travaillé dans l'Est de la France, il est familiarisé avec le chat sauvage. Dès 2014, certaines images prises grâce aux pièges photos l'ont vraiment intrigué* » explique Laurent Retière inspecteur de l'environnement à l'Office Français de la Biodiversité.

Il restait à valider ces intuitions par des analyses génétiques. Un cadavre de chat forestier trouvé sur la route de Saint-Geniez de Varensal a permis de confirmer scientifiquement la présence du félin. "On a pas mal de photos, certaines avec des petits, donc il y a bien de la reproduction. Il s'agit peut-être d'un noyau de plusieurs dizaines d'individus", précise Laurent Retière.

Les chasseurs améliorent les chemins forestiers (Midi libre 14/12/2020)

Les adhérents de la Diane Teyrannaise ont entrepris de débroussailler plusieurs parcelles de la forêt. Cette association de chasse a bénéficié de l'aide d'Alain Lopez, qui a mis à se disposition des moyens techniques adaptés. Selon les responsables locaux, cette opération de reconquête des milieux facilite la restauration des habitats naturels et de la biodiversité ainsi que la création de corridors écologiques favorables à la flore et à la faune. Elle répond également à la lutte contre les incendies. L'ouverture de parcelles permet de faciliter l'accès dans les différents secteurs jusqu'alors infranchissables au profit de tous les usagers de la nature (promeneurs, vététistes, randonneurs...).

Candillargues : la société de chasse nettoie les Paluzelles (Midi Libre 13/01/2021)

Lors du premeir week end de janvier, les membre du bureau de la société de chasse la Saint Hubert de Candillargues ont nettoyé les déchets répartis un peu partout dans la nature, notamment dans l'espace boisé les Paluzelles. Il n'étianet pas au bout de leur étonnement en trouvant une machine à laver et bien d'autres objets qui n'avianet bien sûr rien à faire là. Le maire Anthony Melin, les a félicité de cette initiative et a fait le vœu que tout un chacun respecte et préserve l'environnement autour de la commune.

NDLR : le maire de Candillargues n'est autre que le petit fils du regretté Jean Melin qui a été vice-président de notre fédération, sous la présidence de Jean Clot.

Fethi Zaïmi, un chasseur-piqueur amoureux de la nature (Midi Libre 09/01/2021)

Fethi Zaïmi, plus connu à Saint-Georges sous le surnom de Zaza, a 66 ans aujourd'hui. Il pratique la chasse au sanglier depuis un demi-siècle. On peut donc dire qu'il en connaît un rayon. Chasseur responsable, c'est avant tout un amoureux de la nature. Ce nemrod est piqueur. Accompagné de ses six briquets vendéens spécialistes du sanglier, il participe aux battues, composées en général d'une vingtaine de chasseurs dont cinq piqueurs.

Quant aux chiens de Monsieur Zaïmi, ils sont bichonnés, nourris deux fois par jour, leurs niches sont tapissées de couvertures en laine et c'est très souvent pour les sortir et les voir courir que notre nemrod saint-georgien, malgré les températures hivernales, part à la chasse.

Chasse à courre : l'ubuesque hommage au cerf inconnu (Valeurs Actuelles 21/01/2021)

Le 12 janvier 2021, un cerf paralysait le trafic de la SNCF à la suite d'une chasse à courre. Le jeudi 21 janvier, un hommage "au cervidé inconnu" se tenait à la gare de Chantilly-Gouvieux. Une initiative politique de la députée européenne Karima Delli qui entend bien faire de cet événement le symbole de la lutte pour l'abolition de la vénerie.

Brigitte Bardot renvoyée devant le tribunal d'Arras après avoir flingué les chasseurs (Le Figaro 21/01/2021)

Sur le site de sa fondation, l'actrice a publié en octobre 2019 un court réquisitoire contre les amateurs de chasse et le président de la FNC, Willy Schraen. Ce dernier a porté plainte pour injures.

« *Ces sous-hommes d'une abjecte lâcheté aux trognes d'ivrognes* ». Dans un édito publié sur le site de sa fondation en octobre 2019, Brigitte Bardot égratignait sévèrement les chasseurs et leur président de leur Fédération depuis 2016, Willy Schraen, auquel elle s'attaquait en des termes peu amènes. « *Ils (les chasseurs, NDLR) portent en eux les gênes d'une barbarie cruelle héritée de nos ancêtres primitifs* », ajoutait-elle.

Éric Diard condamné pour avoir insulté le patron des chasseurs (France Bleu 02/02/2021)

Le député Les Républicains des Bouches-du-Rhône Éric Diard a été condamné à Saint-Omer (Pas de Calais) à 500 euros d'amende pour avoir injurié le président de la fédération nationale des chasseurs. En mai 2020, l'élu avait publié plusieurs tweets à l'encontre de Willy Schraen, le qualifiant notamment "d'abruti". Outre les 500 euros d'amende, Éric Diard est condamné à 1000 euros de dommages et intérêts et à payer les frais de justice engagé par le président des chasseurs.

Marseille : Une douzaine de postes de chasse à la glu vandalisés en une nuit (20 minute 22/02/2021)

« *C'est un véritable commando,* peste Éric Camoin. *Ils sont plusieurs à être venus ici, faire des repérages, pour ensuite tout détruire, une nuit de pleine lune !* » Une douzaine de postes d'installations de chasse à la glu et au tir ont été saccagés en une seule nuit sur les hauteurs de Marseille et ses environs. Quinze jours plus tôt, des destructions similaires avaient été recensées dans le Vaucluse et le Var. À proximité des postes détruits, des inscriptions traitant les chasseurs d'assassins ou des tags reprenant le logo du Front de libération des animaux, un groupe d'activistes des droits des animaux.

« C'est la dixième fois que ca se passe ici s'emporte le président de l'association nationale de défenses des chasses traditionnelles à la grive, qui a convoqué la presse sur les lieux pour exprimer son "ras-le-bol". Et d'affirmer : « *Qu'on aime ou qu'on n'aime pas ces pratiques, c'est un autre débat. Je ne demande pas d'aimer la chasse. Chacun est libre de ses opinions. Mais à un moment donné, on ne peut pas tout se permettre* ».

De nouveaux aménagements à la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche

Un mur en pierres sèches et des panneaux pédagogiques ont été posés à l'extérieur, autour de la mare.

La Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche (MRCP) constitue un espace vitrine dans un contexte très urbain qu'est la zone du Millénaire à Montpellier. Ce lieu, mis à disposition de des chasseurs et des pêcheurs par la Région Occitanie, leur permet d'organiser des animations scolaires et grand public.

Très appréciée, l'exposition permanente sur la chasse et la pêche vient de s'enrichir depuis peu d'un mur en pierres sèches réalisé par les élèves du CFA Agropolis de Montpellier, et de panneaux pédagogiques disposés à l'extérieur, autour de la mare.

Le mur en pierres sèche est un édifice dont les pierres ne sont pas tenues les unes aux autres par un liant. C'est un élément important du petit patrimoine bâti régional. Cette technique, pratiquée encore pour le maintien des terrasses cévenoles, présente de nombreux avantages.

Sa structure, résistante mais souple, peut subir de légers mouvements. Sa composition perméable lui permet de drainer l'eau de pluie et contribue à lutter contre le risque d'inondation. Enfin, ces murs constituent un véritable réservoir de biodiversité en accueillant une grande diversité faunistique et floristique. Les espaces entre les pierres abritent terre, feuilles, plantes et petit animaux. Un mur en pierres sèches assure donc le gîte et le couvert pour de nombreuses espèces animales.

Quant aux panneaux pédagogiques, répartis autour de silhouette d'animaux autour de la mare, ils vont permettre de faire découvrir au grand public la biodiversité régionale. Ces aménagements extérieurs, financés par la région Occitanie, devraient être inaugurés prochainement.

Ces aménagements extérieurs ont été financés par la Région Occitanie.

PROCHAINEMENT...

Dans les prochaines étapes du projet, les étudiants vont de nouveau intervenir sur le terrain afin de procéder à la plantation d'espèces végétales locales et réaliser un second mur en pierres sèches. Ils vont également participer à la construction et à l'entretien d'une jachère, espace agricole non cultivé pour la reconstitution de la fertilité du sol. Ces éléments pourront servir de support d'éducation et de sensibilisation à l'environnement lors de l'accueil de public.

Chenilles processionnaires : attention à vos chiens !

À l'approche du printemps, ces insectes extrêmement urticants quittent en file indienne leurs nids pour aller s'enfouir dans le sol. Les chiens sont particulièrement exposés à leurs envenimations.

Dans notre région, les chenilles processionnaires se rencontrent essentiellement dans les pinèdes où leurs larves se nourrissent d'aiguilles de pin. Si un chien lèche ces chenilles lorsqu'elles descendent au sol en précession, il brise les poils urticants qu'elles portent sur leur dos et quelquefois les inhale.

L'animal est aussitôt sujet à d'importantes inflammations buccale et digestive. Il souffre de démangeaisons, il n'arrive plus à déglutir et se met à saliver abondamment. Sa face enfle ainsi que sa langue. Quelques jours après l'envenimation, la partie de la langue qui a été en contact avec les poils urticants va se détacher de la partie saine. Si des chenilles ont été avalées, l'inflammation touchera l'œsophage et l'estomac de l'animal qui pourra être pris de vomissements. Diverses complications (fièvre, troubles de la coagulation, insuffisance rénale) peuvent conduire au décès de l'animal.

Les chiens sont sensibles à l'envenimation de ces chenilles, mais également l'Homme.

Nid de chenilles processionnaires dans un pin.

Prévention

Dans les zones concernées, la plupart des municipalités appliquent aux pinèdes un traitement annuel qui limite la progression des papillons et qui détruit les œufs et les larves. En se protégeant avec une tenue adéquate, on peut aussi collecter dans son jardin les cocons et les incinérer. Enfin on peut piéger les chenilles au printemps, avant qu'elles ne descendent des arbres, en appliquant de la glu autour des troncs.

CONSULTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE

Au printemps, période critique, la promenade des chiens doit se faire en laisse, particulièrement dans les zones à risque. Néanmoins, si vous suspectez votre chien d'avoir été en contact avec des chenilles processionnaires, vous devez immédiatement le conduire chez votre vétérinaire qui pourra immédiatement l'oxygéner en cas d'œdème de la gorge pour éviter l'étouffement.

Une injection de cortisone pourra être pratiquée et un traitement adapté sera prescrit pour éviter d'éventuels troubles rénaux ou hémorragiques. Si l'animal ne peut pas s'alimenter, le vétérinaire pourra décider de mettre en place une sonde de réalimentation.

Dans les archives de notre revue fédérale

Quelle était l'actualité cynégétique en 2013-2014 ? Pour le savoir, nous sommes allés revisiter les articles parus ces années là dans les numéros de notre revue "La Chasse dans l'Hérault".

DANS LE NUMÉRO 89 DE JANVIER 2013

L'Amicale des Chasseurs et Propriétaires de Boujan-sur-Libron est lauréate des trophées régionaux "Chasse durable-Sud de France".

Décès de Maurice Cros, guide de chasse du GIEC du Caroux-Espinouse

Sur le territoire des Rives, le concours Saint-Hubert a sélectionné ses lauréats départementaux parmi lesquels un jeune chasseur, Thibault Mora et son chien Filou, épagneul Pont Audemer.

La fédération remet diplômes d'honneur et médailles du travail à Christine Vivès (secrétaire administrative), Ludovic Aymard et Olivier Mélac (techniciens supérieurs)

DANS LE NUMÉRO 90 D'AVRIL 2013

La Fédération dresse un bilan complet de ses actions ainsi que les perspectives d'avenir pour les 3 prochaines années, préalablement à l'assemblée Générale 2013.

La FRC Languedoc-Roussillon signe une convention avec Réseau Ferré de France pour une prise en compte de l'activité cynégétique dans le cadre de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan.

À Villeveyrac, la société de chasse renouvelle comme chaque année sa plantation de haies avec les écoliers du village.

DANS LE NUMÉRO 91 DE JUILLET 2013

L'Assemblée Générale de la Fédération qui s'est tenue à Lodève a renouvelé sans surprise (97 %) une partie du Conseil d'Administration fédéral.

Parmi les nombreuses distinctions honorifiques remises par le Président Gaillard, la médaille d'argent attribuée à Edmond Cauquil, Président de la société de chasse de Puisserguier.

Décès de Michel Roux, Président de la société communale de chasse de Lattes.

La e-validation du permis de chasser fait son apparition.

DANS LE NUMÉRO 92 D'OCTOBRE 2013

Le premier bilan national du PMA bécasse est publié par le CNB. Dans notre département, 21832 carnets spécifiques ont été distribués pour un prélèvement estimé à 11000 oiseaux.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est renouvelé pour 6 ans.

Un hommage posthume est rendu à Didier Guionnet, chef du service départemental de la garderie de l'ONCFS, par le directeur général de l'établissement public Jean-Pierre Poly.

DANS LE NUMÉRO 93 DE JANVIER 2014

Une nouvelle formule de l'examen du permis de chasser entre en vigueur avec une séance unique, qui regroupe les exercices pratiques et les questions théoriques.

La fédération honore Christine Angles, secrétaire administrative, de la médaille vermeil du travail pour ses 30 ans d'ancienneté.

Décès de trois responsables de la chasse dans le département : Michel Mistrangelo Président de La Cabasse à Saint-Jean de Cuculles, Martial Roussille ex président de l'Association Départementale des Piégeurs Agréés et Jean-Pierre Sanz Président des Chasseurs de Laroque.

DANS LE NUMÉRO 94 D'AVRIL 2014

Inauguration de la maison de la chasse et de la nature à Villeneuve-lès-Maguelone

Le piégeage des ragondins sur les berges de l'Étang de l'Or bat son plein : 1610 animaux ont été capturés durant la saison sur l'ensemble des communes du bassin versant.

Le Conseil régional du Languedoc-Roussillon approuve en séance plénière la construction d'une maison Régionale de la Chasse et de la Pêche présentée par Ferdinand Jaoul.

DANS LE NUMÉRO 95 DE JUILLET 2014

L'assemblée générale de la Fédération à Cazouls-les-Béziers ratifie la cooptation de Régine Mathieu au poste d'administratrice fédérale, *« une reconnaissance des femmes dans le monde de la chasse »*.

Les trophées régionaux "Chasse durable-Sud de France" sont attribués au Saint-Hubert Club Viassois.

Le bilan de l'UNUCR dans notre département pour la saison 2013-2014, présenté par Joël Roux, fait état de 121 recherches dont 52 réussites, 58 échecs et 11 contrôles de tir.

DANS LE NUMÉRO 96 D'OCTOBRE 2014

Une convention est signée entre Réseau Ferré de France et la Fédération Régionale des Chasseurs, portant sur le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier et ses mesures compensatoires.

Le GIC des Capitelles se lance dans l'implantation du faisan sur son territoire du nord biterrois.

La Fédération Régionale des Chasseurs lance un projet d'action pilotes baptisé "Médi-Sanglier", financé par la Région Languedoc-Roussillon.

DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

C'EST EN NOUS, C'EST ICI

OCCITANIE

laregion.fr

la Région

worlDERful. – Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Direction de la communication et de l'information citoyenne © photo Yvt